



DELIBÉRATIONS N°75
CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2022

DEL 2022.05.25/75

Thème :

TRAVAUX

Objet :

**École de Fortville :
travaux d'extension de
la cantine scolaire /
demande de
financement auprès du
Département**

Convocation :

Date : 18/05/2022

Affichage : 18/05/2022

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 25

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 32

Le **mercredi 25 mai 2022** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Éric PEYTHIEU, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élixa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Renaud PONS, Christophe OSTI, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Maud GADÉ, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Francine DAERDEN, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Annie ASTIER-CONVERSET donnant pouvoir à André MARTIN
Christian JULLIEN donnant pouvoir à Patrick MICHEL
Stéphane SIMOND donnant pouvoir à Christian FERRUS
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Catherine VALDENAIRE
Yoann LAGIER donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Alexis LALANNE donnant pouvoir à Thomas SCHWARZ
Aurélie POYAU donnant pouvoir à Francine DAERDEN

Absents excusés :

Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Stéphane SIMOND, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Alexis LALANNE, Aurélie POYAU

Absents :

Richard CHARPENTIER

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20220525-2022_05_75-DE

Reçu le 01/06/2022

Publié le 01/06/2022

Rapporteur : Jean-Marc CHIAPPONI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

CONSIDERANT la capacité des locaux actuels de la cantine scolaire de l'école de Fortville, autour de 50 enfants ;

CONSIDERANT l'augmentation progressive de la fréquentation de la cantine et les dépassements réguliers de la capacité d'accueil ;

CONSIDERANT la configuration de l'école qui permet d'envisager l'extension d'une aile dénommée « la rotonde », à proximité immédiate de la salle de cantine actuelle ;

CONSIDERANT le montant prévisionnel de l'aménagement estimé à 125 000 € HT ;

CONSIDERANT les travaux de la commission « Environnement, Transports, Déplacements et Travaux » réunie le 23 mai 2022 ;

AR Prefecture

005-210500237-20220525-2022_05_75-DE

Reçu le 01/06/2022,
Publié le 01/06/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de ces opérations, sur la base du plan de financement suivant :

Département :	37 000 €
CCB – FSST :	26 400
Ville :	61 600 €
Total :	125 000 €

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

TRAVAUX DEL 2022.05.25/75

PUBLIÉE LE : **01 JUIN 2022**

Le Maire,

Arnaud MURGIA

